

Ras-le-bol des offres de crédit?

Les consommateurs reçoivent régulièrement par la poste de la sollicitation sur le crédit, par exemple des offres de cartes de crédit. Certaines institutions financières suggèrent même comment les utiliser.

D'après la Loi sur la protection du consommateur, il est interdit d'inciter une personne à se procurer un bien ou un service à crédit dans une publicité. Or, cette pratique abonde.

Plusieurs commerçants omettent aussi d'indiquer toute les informations requises selon la loi, par exemple un tableau des frais de crédit à payer selon le montant emprunté.

Rappelons que le taux d'endettement des Canadiens atteignait 161 % en début d'année. Donc, pour chaque dollar gagné, ils en dépensaient 1,61 \$. Selon CIRCCO, la sollicitation sur le crédit contribue à ce fort taux d'endettement.

Pour protester contre les offres postales procurez-vous les autocollants «Non! à la sollicitation et à la publicité sur le crédit!» chez CIRCCO et manifestez votre mécontentement. Il suffit d'apposer cet autocollant sur l'offre de crédit reçue par la poste et de retourner le tout à la compagnie de crédit en utilisant l'enveloppe préaffranchie. Non seulement vous poserez un geste concret contre l'incitation au crédit, mais chaque fois qu'une enveloppe pré-timbrée est retournée, il en coûte près de 2 \$ à la compagnie émettrice.

Veuillez noter que notre bureau est ouvert de 9h à 11h30 et de 12h à 16h. Pour informations : 418 435-2884.